

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/1502
26 juin 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE SECRETAIRE GENERAL TOUCHANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

En vertu de l'article XV du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de vous faire connaître qu'il a reçu du Ministère des Affaires étrangères de France une lettre, datée du 14 juin 1950, qui lui faisait savoir que M. Francis Lacoste était nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

Cette lettre constitue, de l'avis du Secrétaire général, des pouvoirs suffisants.

